



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 6 janvier 2020

Communiqué de presse

Droit du travail : services de renseignement en droit du travail.

A partir du lundi 13 janvier 2020, le service de renseignement au droit du travail de la direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi recevra le public uniquement sur rendez-vous selon les horaires suivants :

- de 8h00 à 12h00 du lundi au vendredi ;
- de 14h00 à 16h30 le jeudi après-midi.

Service en ligne de prise de rendez-vous sur : <http://martinique.dieccte.gouv.fr>

Les renseignements en droit du travail peuvent également être obtenus par téléphone au : 0 806 000 126 (service gratuit au coût d'un appel local) selon les horaires suivants :

- de 8h00 à 12h30 et de 14h00 à 16h30 les lundis et jeudis
- de 8h00 à 12h30 les mardis, mercredis et vendredis.

Contacts réservés aux médias :
Oualid SAHTOUT - 06 96 28 34 42
oualid.sahtout@martinique.pret.gouv.fr
Ghislaine ANGLIONIN 06-96-23-19-93 –
ghislaine.anglionin@martinique.pret.gouv.fr

Suivez l'actualité de
L'Etat en Martinique
sur internet : www.martinique.pret.gouv.fr
sur Facebook : @prefet.martinique
sur Twitter : @prefet972

